

Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	19	13	19

Le Conseil Municipal de la commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire publique, le jeudi 25 septembre 2025 à 20 heures 15 minutes, en mairie, salle des délibérations du conseil, sous la présidence de M. Sylvain DARDOULLIER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18/09/2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 18/09/2025

**Etaient présents :**

M. Sylvain DARDOULLIER – maire,  
M. Jean-Marc CHOMAT, M. Jean-Pierre BREBIS, Mme Sandrine THEVENON – adjoints au maire,  
Mme Irène MOUNIER, Mme Maryse BARRIER, Mme Odette CHARRETIER, M. André CHOINKOWSKI, Mme Thérèse NEEL, Mme Aïcha GUARINOS, M. Lionel CROZIER, M. Maxime BRUN, Mme Lolita REYMOND - conseillers municipaux.

**Etaient absents :**

Mme Carole ANGLARD ..... qui donne pouvoir à M. Maxime BRUN .....  
M. Amaury MOULARD..... qui donne pouvoir à Mme Thérèse NEEL .....  
M. Jean-François SARAZIN ..... qui donne pouvoir à Mme Odette CHARRETIER  
Mme Christel COMTE..... qui donne pouvoir à M. Jean-Marc CHOMAT ...  
M. Pierre-Jean CESARI..... qui donne pouvoir à Mme Sandrine THEVENON  
M. Jacky SOULAS ..... qui donne pouvoir à Mme Maryse BARRIER ...

**Secrétaire de séance :** Mme Irène MOUNIER

**Délibération n° 2025-072**  
**Modification du règlement intérieur du concours communal de fleurissement**

Le concours communal de fleurissement d'Aveizieux, initiative visant à embellir le cadre de vie et à promouvoir les pratiques durables, constitue un levier essentiel pour la valorisation du patrimoine végétal et l'engagement citoyen. Afin de renforcer son attractivité et son équité, il est proposé de réviser son règlement intérieur pour modifier les catégories, actualiser les critères de notation et réviser les modalités de récompense.

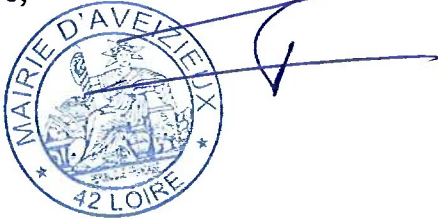
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du concours communal de fleurissement, modifié selon les termes exposés en annexe de la présente délibération, et abroge les dispositions antérieures.

Le règlement sera publié sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à engager toute démarche nécessaire à sa mise en œuvre, y compris la désignation du jury et la communication des résultats.

Ont signé au registre Monsieur le maire et le secrétaire de séance  
Pour copie conforme  
A Avezieux, le 25 septembre 2025

Sylvain DARDOULLIER,  
Maire,



Irène MOUNIER  
Secrétaire de séance,